

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers



16166801

24 NOV. 2016

P.O. Le greffier

Greffé



N° d'entreprise : 0641.960.945

Dénomination

(en entier) : **MAX 25**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Siège : **157, Rue de Spa - 4970 Francorchamps**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : DEMISSION - NOMINATION DE GERANT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2016
de la SPRL MAX 25 - siège social : 4970 Francorchamps, rue de Spa, 157 -- BCE 0641.960.945

Lieu de tenue de l'assemblée générale : 4970 Francorchamps, rue de Spa, 157

Heure d'ouverture de l'Assemblée : 18 heures

Présidence : Madame Sylvia MARTELEUR

Ordre du jour :

1. Démission de la sàrl J.S.C.L. INVESTMENTS de ses fonctions de gérante de la société
2. Nomination de Madame Sylvia MARTELEUR en qualité de gérante de la société

Présents :

Madame Sylvia MARTELEUR, associée unique et présidente de l'assemblée.

L'associée unique déclare que, selon le registre des associés, la totalité des parts sociales sont représentées.

L'assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

Madame Sylvia MARTELEUR expose : La sàrl J.S.C.L. INVESTMENTS ne souhaite plus poursuivre ses activités au sein de la société et propose donc à l'assemblée de lui donner acte de sa démission et, de nommer un nouveau gérant.

Point unique de l'ordre du jour : Démission du gérant – Décharge – Nomination d'un nouveau gérant – Publication

L'assemblée prend acte de la démission de la sàrl J.S.C.L. INVESTMENTS, représentée par son représentant permanent, Monsieur OLIVIER Jean-François, de ses fonctions de gérant à dater de ce jour et lui donne pleine et entière décharge de sa mission pour sa gestion.

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant, à dater de ce jour, Madame Sylvia MARTELEUR, domiciliée à 4970 Francorchamps, rue de Spa, 157, qui accepte.

Madame Sylvia MARTELEUR est expressément mandatée par l'assemblée en vue d'assurer la publication au Moniteur belge de la présente assemblée générale.

La clôture de l'assemblée est fixée à 18 heures 30.

Le Président - Sylvia MARTELEUR

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2016 - Annexes du Moniteur belge